

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 août 2020

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI - M. Thibault HEINTZ - Mme Nicole DELAVILLE – Mme Agnès JEANMICHEL - Mme Sylvie PALUMBO - M. Pascal FERRARD - M. Patrick ALBERTOLI – M. Christophe DEMARQUE - Mme Coralie THOUVENOT

Excusée : Mme Thérèse LALOGÉ pouvoir à M. Jean Marc BOUSCHBACHER

Absents : M. Anthony SCHIARATURA - Mme Yasmine AKSU

Date de la convocation : 20 août 2020

ORDRE DU JOUR :

Présentation par monsieur Olivier RAMBAUD de Lorraine Espaces Verts des dispositifs pour la lutte contre les chenilles processionnaires du chêne.

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 – Enfouissement des réseaux secs rue de la République tranche 2 (réseau téléphonique) ;
- 2 - Remboursement de frais à Mme Agnès JEANMICHEL ;
- 3 – Remboursement de frais à M. Yves DESVERNES ;
- 4 – Effacements de dettes – créances éteintes ;
- 5 – Vote de crédit - budget assainissement ;
- 6 – Déclassement du domaine public ;
- 7 – Convention avec CRAVLOR (cinéma itinérant régulier) ;
- 8 – Proposition amortissement travaux ;
- 9 – Règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- 10 – Demande de subventions : - travaux église,
- Muséographie du musée ;
- 11 – Avenant convention salle A. POIROT (covid 19).
- Informations et questions diverses.

Monsieur RAMBAUD des Ets Lorraine Espaces Verts basés à LEXY Meurthe et Moselle présente les techniques, qui semblent efficaces, pour l'éradication des chenilles processionnaires qui colonisent notre territoire.

Début du conseil : 20 H 50

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS rue de la République tranche 2 (réseau téléphonique) *(délibération n° 2020.08.28/01)*

Monsieur le Maire présente l'estimation établie par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges concernant l'enfouissement du réseau téléphonique de la 2^{ème} tranche de la rue de la République. Celle-ci s'élève à 11.178,37 € HT dont 3.834,38 € HT à charge de la commune.

Après concertation, le Conseil à l'unanimité, accepte le projet proposé.

2 – REMBOURSEMENT DE FRAIS à Mme Agnès JEANMICHEL *(délibération n° 2020.08.28/02)*

Afin de finaliser l'installation de Mme JEANMICHEL dans le bureau des "adjoints", il était nécessaire de lui procurer du mobilier de petite taille, la place étant limitée. Elle a déniché et réglé la perle rare d'un montant de 142,72 € TTC, qu'il convient de lui rembourser.

Le conseil, à l'unanimité, décide de lui verser ce montant.

3 - REMBOURSEMENT DE FRAIS à Monsieur DESVERNES *(délibération n° 2020.08.28/03)*

A l'occasion de la célébration du Pacs d'une conseillère municipale, un cadeau lui a été offert, réglé par Monsieur DESVERNES.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de rembourser cet achat.

4 – EFFACEMENTS DE DETTES – CRÉANCES ÉTEINTES *(délibération n° 2020.08.28/04)*

Dans son courrier du 8 juin 2020 reçu le 9 juillet, Monsieur le Comptable du trésor nous informe que par décision du 21 novembre 2019, la Commission de Surendettement des Vosges a décidé l'effacement des dettes d'une darnéenne pour les années 2012 à 2019 relatives à sa consommation d'eau soit :

- 94,98 € au budget assainissement ;
- 404,06 € au budget eau.

Les Conseillers votent par 11 contre et 2 pour l'effacement de ces dettes

5 – VOTE DE CRÉDIT - budget assainissement

Le Conseil ayant refusé l'effacement des dettes ci-dessus, il n'y a pas lieu de voter les crédits correspondants sur le budget concerné.

6.- DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC *(délibération n° 2020.08.28/05)*

Faisant suite aux travaux réalisés par VOGELIS sur le quartier des HLM le Hebain, des échanges fonciers doivent intervenir entre VOGELIS et la commune.

Il s'agit de :

Section	n° de parcelle	Lieudit	Contenance
A	721	Le Hé bain	00 a 07 ca
A	722	Le Hebain	00 a 29 ca
A	723	Le Hé bain	00 a 75 ca
		Total	01 a 11 ca

Appartenant à la commune.

et

Section	n° de parcelle	Lieudit	Contenance
A	712	Le Hé bain	19 a 48 ca
A	719	Le Hé bain	01 a 01 ca
A	729	Le Hé bain	01 a 74 ca
		Total	22 a 23 ca

Appartenant à VOGELIS

Après concertation, le Conseil, à l'unanimité, décide d'échanger les parcelles communales décrites ci-dessus.

7 – CONVENTION AVEC CRAVLOR (cinéma itinérant régulier) (délibération n° 2020.08.28/06)

Lors du conseil municipal du 10 juillet, monsieur le Maire avait indiqué que la commune en partenariat avec la MPT allait relancer le cinéma à Darney.

Comme les séances vont se dérouler à la salle des fêtes, il y a donc lieu de passer une convention avec les parties concernées.

A l'unanimité, les conseillers décident de passer une convention tripartite entre la MPT, le CRAVLOR et la commune.

8 – PROPOSITIONS DURÉE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX (délibération n° 2020.08.28/07 – délibération n° 2020.08.28/07.1)

La participation financière de l'extension du réseau électrique et téléphonique pour alimenter le poste de refoulement vient d'être réglée au SDEV.

Il faut donc décider de la durée d'amortissement.

Monsieur le Trésorier propose une durée de 1 an.

A l'unanimité, le Conseil, décide de suivre sa proposition.

9 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2020.08.28/08)

Monsieur DESVERNES présente le règlement du Conseil Municipal qui a été adressé, pour avis et modification éventuelle, à chacun.

Aucune remarque n'étant formulée, le présent règlement est validé à l'unanimité.

10 - DEMANDES DE SUBVENTIONS - travaux église et muséographie du musée (délibération n° 2020.08.28/09).

1) la réfection d'une partie du toit de l'église, prévue au budget en 2020, peut prétendre à des subventions.

N'ayant pas tous les éléments en main à ce jour, le Conseil décide de différer les demandes à une date ultérieure.

2) la mise en place de la muséographie du musée peut également prétendre à une subvention auprès du FEADER.

A l'unanimité, le Conseil, accepte d'établir la demande auprès de cet organisme.

En raison de la crise sanitaire due au Covid 19, il est nécessaire d'apporter un avenant à la convention initiale de mise à disposition de la salle "André POIROT".

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant proposé.

Aucune remarque n'étant formulée, c'est à l'unanimité, que le Conseil, accepte cette proposition.

Informations et questions diverses :

- Monsieur Jean-Claude Hatier nous propose d'acquérir son camion-nacelle au prix de 30.000 € HT. Il y a lieu d'y réfléchir, établir le prix de revient des locations de nacelle supportées tous les ans ;
- le voyage en Espagne et le stage plein air prévus par le collège sont reportés, en mai 2021 et en septembre 2021 ;
- changement de Chef au groupement territorial "plaine" au SDIS à compter du 1^{er} septembre avec l'arrivée du Commandant Sébastien KELLER ;
- avis favorable de la Commission Administrative Paritaire à l'inscription sur la liste d'aptitude, promotion interne agent de maîtrise pour un agent des services techniques ;
- liste des espèces constatées de façon auditive et/ou visuelle sur le site Natura 2000 du Bassigny partie Lorraine ;
- démarrage, par la Direction Départementale des finances publiques des Vosges, du dispositif "paiement de proximité" permettant de régler en numéraire les factures émises par notre collectivité de moins de 300 €, par carte bancaire chez un buraliste partenaire agréé ;
- commissions thématiques de la COM COM. les conseillers sont invités à s'y inscrire ;
- passage d'hélicoptère pour le diagnostic des réseaux électriques sur la commune entre le 20 août et le 5 septembre 2020 ;
- état des restes à recouvrer établi par le comptable du trésor :
 - De 2000 au 11 août 2020 : 11 462.82 € sur le budget commune
 - De 1999 au 11 août 2020 : 13 871,24 € sur le budget assainissement
 - De 1997 au 11 août 2020 : 34 780.67 € sur le budget eauSoit un total de 60.114,73 € de créances impayées. Un travail de relance va être réalisé par la commune ;
- nouveaux compteurs électriques des ateliers en fonction depuis le 13 juillet ;
- remerciements des Amis du patrimoine ; de l'atelier de Développement, de l'association Saône Lorraine, du comité de jumelage et du maquis de Grandrupt pour l'octroi de leur subvention ;
- Entretien avec plusieurs riverains concernant des problèmes de voisinage, rue du château ;
- après des incidents le calme est revenu rue de la République.... ;
- nouvelle du camping : les propriétaires sont venus personnellement en mairie pour annoncer le démarrage imminent de leur projet et vont procéder au nettoyage du site ;

- un agent a commencé sa formation pour l'obtention de permis :
15 j stage pour le poids lourds et pour le super lourds du 7 au 25
septembre ;
- visite de l'ancienne laverie rue de la république avec les
propriétaires pour évoquer leurs futurs projets.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures

Darney, le 28 août 2020
Le Maire
Y. DESVERNES

